

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-669.1 modifiant le règlement SH-669 décrétant une dépense de 650 000 \$ et un emprunt de 617 500 \$ pour le prolongement des services – Domaine Le Campagnard – phase II et ayant pour objet d’augmenter la dépense à 785 000 \$.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement SH-669 adopté en février 2021 en vue de faire exécuter des travaux de prolongement des services pour 26 nouveaux terrains, situés sur la rue des Hydrangées, dans le cadre de la phase II du projet de développement résidentiel « Domaine Le Campagnard ».

Plus particulièrement, la modification vise à revoir les montants de la dépense pour la réalisation de ces travaux en raison de l’augmentation des coûts de construction.

L’emprunt demeure au même montant. La contribution du promoteur est augmentée afin de couvrir l’augmentation des coûts.

Ce règlement a reçu l’approbation des personnes habiles à voter le 8 juillet 2024 et celle de la ministre des Affaires municipales le 7 août 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l’Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d’ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 14 août 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe